

## *Règlement du concours photos numérique de la Rando-tulipes*

- Concours ouvert le **samedi 31 mars 2018** uniquement pendant la **Rando-Tulipes de Villebramar**, organisé par l'association **Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine** en partenariat avec la **mairie de Villebramar**, l'association **Objectif Duras** et les **éditions Bords du Lot**.
- **Concours photographique gratuit**, réservé aux adhérents de l'association organisatrice, aux personnes non professionnel de la photographie et âgé de 13 ans minimum. L'adhésion au Conservatoire d'espaces naturels est possible sur place le matin même du concours (6€).
- Le thème de ce concours : « **FLEURS DE PRINTEMPS** »
- Concours limité à **20 personnes**.
- Inscription au concours à l'adresse suivante : <http://cen-aquitaine.org/sorties-et-chantiers>
- La participation au concours implique l'acceptation du règlement.
- **Tout format** accepté, issue d'**appareil photo numérique** ou de **smartphone**, en **couleur** et/ou en **noir et blanc**.
- Les photographies seront **obligatoirement prises lors du circuit de randonnée** dédié au concours, le samedi matin 31 mars 2018.
- Les candidats s'engageront à respecter l'environnement et les sites traversés, à ne pas cueillir les plantes, et à rester dans le parcours prévu.
- **3 photographies** numériques **retenues** maximum par candidat, non retouchées.
- Au retour de la randonnée photo, les photographies retenues par les candidats seront toutes **copiées sur un ordinateur** et renommées (ex : numerodelauteur\_nomdelaphoto) sous le contrôle d'un membre du jury ou d'un salarié du Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine.
- Tout participant jouit du plein droit d'exploitation des photographies qu'il a réalisé dans le cadre du concours photo, conformément au code de la propriété intellectuelle. Cependant, vous acceptez que ses photographies soient utilisées par le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine à des fins de promotions sur quelque support que ce soit (site internet, page Facebook, publications, etc.). Les œuvres seront toujours utilisées par l'organisateur avec mention du nom de l'auteur mais elles sont déclarées sans valeur commerciale.
- **2 photographies gagnantes** de 2 candidats différents seront désignées par un jury composé de spécialistes de la photo et/ou de la flore selon les critères de l'originalité et de la qualité technique de l'image, **1 photographie dans la catégorie coup de cœur** sera choisie par le public pendant la projection de 10 autres photos sélectionnées par le jury.
- Les votes auront lieu dans l'après-midi du samedi 31 mars 2018 après la visite découverte du verger de Villebramar et de ses tulipes d'Agen.
- La remise des prix aura lieu juste après les votes, autour d'un verre de l'amitié.
  - **1<sup>er</sup> prix du jury** : 3 livres d'une valeur de 19€ chacun des éditions Bord du Lot (Les orchidées en Lot-et-Garonne, Flore ignorée du Lot-et-Garonne Tome I, Flore ignorée du Lot-et-Garonne Tome II), 1 cadeau gourmand, 1 poster Les orchidées sauvages du Lot-et-Garonne – Pelouses calcicoles.
  - **2<sup>ème</sup> prix du jury** : 1 livre d'une valeur de 19€ (Les orchidées en Lot-et-Garonne des éditions Bord du Lot), 1 cadeau gourmand, 1 poster Les orchidées sauvages du Lot-et-Garonne – Pelouses calcicoles.
  - **Prix coup de cœur** : 1 cadeau gourmand, 1 poster Les orchidées sauvages du Lot-et-Garonne – Pelouses calcicoles.